

Référentiel de compétences du directeur(trice) d'école.

Eric Le Floc'h, *Inspecteur de l'Education nationale stagiaire*
Yvonnick Rouyer, *Inspecteur de l'Education nationale.*

1. Le directeur est capable de se positionner efficacement et avec loyauté en tant que représentant de l'institution :

⇒ A. En interne :

- Avec l'équipe pédagogique
- Avec l'équipe éducative (RASED...) Conduite de réunions
- La communauté éducative

⇒ B. Avec ses pairs et les autres autorités académiques

- L'IEN, l'équipe de circonscription, les directeurs, les principaux de collège
- L'I.A
- Le Recteur

⇒ C. En externe :

- Avec les familles
- Les associations
- Les élus

2. Etre capable de donner une image positive de l'école

- ⇒ Par la communication orale
- ⇒ Par la communication écrite : affichage, plaquette de l'école
- ⇒ Par la communication audiovisuelle
- ⇒ Par les réseaux multimédias

3. Etre capable de gérer les conflits et de négocier

- ⇒ Conflits avec les acteurs de l'école
- ⇒ Conflits avec ses partenaires

4. Tenir à jour les documents administratifs

- ⇒ Registre d'inscription
- ⇒ Registre sécurité
- ⇒ PPMS
- ⇒ Registre inventaire
- ⇒ Registre de comptabilité
- ⇒ Compte rendu des différents conseils
- ⇒ Registres d'appel de chaque classe
- ⇒ Suivi et signalement de l'absentéisme

5. Etre garant de la réussite de tous les élèves

- ⇒ En facilitant la vie pédagogique de l'école :
 - Circulation de l'information et des textes officiels
 - Mettre en réseau, fédérer et mutualiser les compétences
 - « optimisation » de l'utilisation des équipements, les espaces collectifs : BCD, salle informatique, salles polyvalentes, aires de jeux...
- ⇒ En évaluant le fonctionnement de l'école et en sachant proposer des outils de régulation
- ⇒ En impulsant une démarche de projet et en participant à sa mise en œuvre :
 - Projet d'école
 - Projet coopératif.

6. Favorise la réussite de chaque élève

- ⇒ En organisant les évaluations des élèves
- ⇒ En organisant la continuité et la cohérence des apprentissages intra et inter cycles, inter-degré
- ⇒ En développant les mesures de prévention
- ⇒ En organisant l'aide aux enfants en difficulté
 - Coordination des différentes aides aux élèves
 - Scolarisation des élèves handicapés
 - Contribution à l'accompagnement scolaire
 - Veille à la mise en œuvre des PPRE

7. Etre capable de gérer l'école :

- ⇒ Gestion des moyens matériels
 - Equipements, maintenance
 - Crédits : priorités d'affectation
 - Garant de l'utilisation des fonds de la coopérative
- ⇒ Gestion des ressources humaines :
 - Affectation des élèves dans les classes et répartition en cas d'absence d'un enseignant
 - Répartition des classes entre les maîtres

- Accueil des enseignants nouvellement affectés
- Recensement des besoins de formation

8. Avoir des responsabilités particulières en matière de sécurité

- ⇒ Surveillance des élèves
 - Dans l'école
 - A l'extérieur de l'école
 - sorties scolaires
 - classes de nature...
- ⇒ Sécurité des personnes (enfants et adultes) et des locaux
 - Mise en œuvre du PPMS
 - Conditions de sécurité
- ⇒ Hygiène et santé scolaires
- ⇒ Prévention de la violence et de la maltraitance